L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 30 JUILLET 1884.

OFFICIEL.

Lois votées par l'Assemblée Générale DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION REGULIERE DE 1884.

No 87] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 25 de la loi No. 20, approuvée le 23 juin 1882, intitulée: "Loi pour incorporer la ville de la Nile-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour abroger toutes les lois incompatibles avec les disposition de la présente." Avis public ayant été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 25 de la loi No 20, approuvée le 23 juin 1882, intitulée: "Loi pour incorporer la ville de la Nile-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour abroger toutes les lois incompatibles avec les dispositions de la présente," est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

"Le Commissaire de la police et des Edifices Publics aura à sa charge, autant que le Conseil de ville y est autorisé, les Maisons de Refuge et de Correction, les Epaves et les Cimetières, ainsi que l'éclairage de la ville; il sera revêtu de telles autres fonctions et de tels autres devoirs que pourra prescrire le Conseil. Il est bien entendu qu'aucune autorité conférée ni aucun devoir imposé, par la présente loi au dit Département ou au Conseil, ne portera atteinte à aucun des pouvoirs, devoirs et droits conférés par cette loi au maire. Le dit Commissaire aura la surveillance générale des maisons d'école, des marchés, des Abattoirs, des prisons, stations de police, geôles, maisons de correction, asiles, hôpitaux, des maisons de Cour et des édifices publics, à l'exception de l'Hôtel de ville qui est sous le contrôle du maire et des différents fonctionnaires exécutifs. Il sera revêtu de telles autres fonctions et chargé de tels autres devoirs que pourra lui prescrire le Conseil. Il adressera tous les mois au maire un rapport sur les actes de son Département. Il recevra un salaire annuel de trois mille cinq cents piastres. Il devra, avant d'entrer en fonction, et après avoir prêté le serment requis, fournir un cautionnement de vingt-cinq mille piastres, avec des répondants solvables résidant dans le ressort des cours de la paroisse d'Orléans, en vue du fidèle accomplissement de ses devoirs.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCK,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 88] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 66 d'une loi intitulée: "Loi pour incorporer la ville de la Nile-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires et abroger toutes les lois incompatibles avec les dispositions de la présente," approuvée le 23 juin 1882. Avis public ayant été dûment donné, conformément à l'article 48 de la Constitution,—

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 60 d'une loi intitulée: "Loi pour incorporer la ville de la Nile-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires et abroger toutes les lois incompatibles avec les dispositions de la présente," approuvée le 23 juin 1882, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: "Le Conseil ne devra, sous aucun prétexte, approprier des fonds pour le gouvernement de la corporation dans la pleine mesure du revenu, d'après estimation, mais il devra réserver dix pour cent de ce revenu, selon estimation, et le montant ainsi réservé joint aux sommes, droits, intérêts et crédits provenant de sources diverses, sera affecté par le Conseil aux améliorations publiques."

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No 89.] LOI

Pour pourvoir à l'enregistrement des bons de la ville de la Nile-Orléans, à la manière de les enregistrer et de les transférer; pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dits bons aux porteurs enregistrés, et pour fixer les rémunérations du secrétaire du Bureau de Liquidation pour l'enregistrement et le transfert ci-dessus.

La preuve ayant été faite de la publication, conformément à la loi, pendant trente jours, de l'intention de s'adresser à la Législature pour obtenir le vote de la présente loi,—

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la ville de la Nile-Orléans, agissant par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation de la dette de ville, émettra à la demande d'un porteur quelconque de bons de ville, et sur remise des dits bons, au profit du dit porteur, un certificat d'enregistrement, lequel indiquera exactement le numéro, la classe et la lettre du bon remis, le signataire du dit bon, les lois et l'autorité sur lesquelles est basée l'émission primitive, le taux de l'intérêt qu'il porte, et les échéances des coupons.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que le bon ainsi remis sera cancellé en la présence du porteur, et le fait de cette cancellation sera exprimé dans le reçu que donnera le porteur qui recevra, en échange de son bon, un certificat d'enregistrement.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit Bureau de Liquidation tiendra un registre où sera mentionnée l'émission de chaque certificat et qui renfermera une description exacte et complète du bon en retour duquel le certificat a été émis.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que le quinzième jour de chaque mois le secrétaire du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville préparera un certificat du montant de l'intérêt dû le premier jour du mois suivant; ce certificat sera émis pour le même montant que celui des coupons du bon remis et cancellé et dont l'échéance tombe le même jour. Le dit certificat sera transmis à la personne au nom de qui il a été enregistré et sera soldé de la même manière que les coupons.

Sec. 5—Il est de plus décrété, etc., Que les certificats émis pour les bons remis, et l'intérêt qu'ils portent, ne seront payés qu'à la partie au nom de laquelle ils ont été émis ou à ses héritiers ou ayant-droit. Pour transférer ces certificats, le porteur devra les livrer au Bureau de Liquidation de la dette de ville, dont le secrétaire, sur l'ordre écrit du dit porteur, émettra un nouveau certificat, au nom de la personne à qui a été fait le transfert. Pour chaque bon ainsi enregistré et transféré, cinquante sous d'honoraires seront payés au dit secrétaire du Bureau de Liquidation de la dette de ville.

Sec. 6—Il est de plus décrété, etc., qu'en acceptant le dit certificat enregistré pour le bon par lui remis, le porteur n'altérera en rien le gage, privilège et droit de contrat qu'il possédait sur le bon enregistré et cancellé, comme il est dit ci-dessus.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCK,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 90.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No. 20 de 1882, intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour abroger toutes les lois incompatibles avec les dispositions de la présente."

Attendu qu'avis a été donné de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de la présente loi, par des publications faites en vertu de l'article 48 de la Constitution de 1879.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section No. 47 de la loi, No. 20 de 1882, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Section 47.—Les Recorders seront élus par les votants qualifiés de la ville; ils devront être âgés, d'au moins vingt-cinq ans, et résider dans le district où se trouve leur juridiction; ils devront y avoir résidé un an au moins avant leur élection. Les Recorders de la première et de la seconde Cour de Recorders recevront chacun un salaire de deux mille cinq cents piastres par an, et les Recorders de la troisième et de la quatrième Cour de Recorders un salaire de deux mille piastres chacun. Les Recorders de la première et de la seconde Cour de Recorders auront chacun un greffier qui recevra quinze cents piastres par an, deux assistants-greffiers qui toucheront chacun mille piastres, ainsi qu'un greffier compétent qui sera appelé le greffier aux témoignages et dont le salaire sera de douze cents piastres par an.

Il sera du devoir du greffier aux témoignages, qui devra être sténographe, de faire un rapport exact des témoignages et des interrogatoires dans toutes les affaires où il s'agit d'un délit ou d'un crime relevant de la cour criminelle de district de la Nouvelle-Orléans. Ces dépositions seront signées par les témoins et certifiées par le recorder qui les transmettra ensuite à la cour criminelle, où elles serviront de preuves authentiques dans le cas de la mort ou de l'absence du témoin. Chaque cour de recorder aura aussi un garçon de bureau [porter] qui recevra $50 par mois.

Les recorders de la troisième et de la quatrième cour de recorders auront chacun un greffier qui touchera douze cents piastres par an, et un assistant-greffier qui recevra mille piastres par an. Les dits greffiers seront nommés et destitués par les recorders à leur gré.

Le conseil fournira aux dits recorders un local convenable pour leurs bureaux ainsi que les articles de bureau nécessaires; le maire, sur la recommandation des dits recorders respectivement, détachera quatre agents de police pour le service de la première et de la seconde cour de recorders, trois agents de police pour le service de la troisième cour de recorder, et deux agents de police pour le service de la quatrième cour de recorder: ces agents de police y feront observer l'ordre, exécuteront les décrets des dites cours et seront sous le contrôle des recorders respectifs.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi incompatible avec la présente est abrogée.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi aura son plein effet dès qu'elle sera promulguée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 91.] LOI

Pour autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans et les jurys de police de la paroisse Jefferson, rive droite et rive gauche, à partager l'édifice connu comme Maison de Cour, situé dans la ville de Carrollton.—Avis public ayant été donné de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de la présente loi, conformément à l'Article 48 de la Constitution.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la corporation municipale de la ville de la Nouvelle-Orléans et les jurys de police de la paroisse Jefferson, rive droite et rive gauche, sont autorisés, par l'intermédiaire de leurs officiers respectifs, à diviser, soit par convention ou licitation, la propriété connue comme Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, et possédée en commun en ce moment par les deux corporations.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les dites corporations (ou l'une des deux) sont autorisées à prendre telles mesures légales qui seront nécessaires pour la division susdite, et pour affecter le dit édifice ou le revenu qu'il produira aux écoles publiques des dites corporations.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

No. 92.] LOI

Pour abolir les jurys de police de la paroisse Jefferson, rive droite et rive gauche, et pour consolider la paroisse de Jefferson en un gouvernement de paroisse appelé "Le jury de police de la paroisse Jefferson.

Aussi pour pourvoir à la liquidation et au règlement des dettes et obligations valides de chaque division de la dite paroisse, consolidées en vertu de cette loi.

Attendu qu'avis a été donné pendant plus de trente jours dans le "Gretna Courier," journal officiel de la paroisse Jefferson, ainsi que l'exige l'article 48 de la Constitution, de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de la présente loi.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Jury de police de la paroisse Jefferson, rive droite et rive gauche, est aboli.

Sec. 2— Il est de plus décrété, etc. Que le gouvernement de la paroisse Jefferson et l'administration de ses affaires sont confiés à un jury de police composé de neuf membres ayant les qualités légales requises, lesquels exerceront les pouvoirs et observeront les devoirs imposés aux jurys de police abolis par la présente loi, ainsi que les pouvoirs et les devoirs imposés aux jurys de police par la loi générale.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que la dite paroisse Jefferson sera, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la loi, divisée en neuf wards de jury de police, qui seront connus et désignés comme suit:

Le premier ward comprendra le territoire commençant à un point sur le fleuve Mississippi, rive droite, sur la ligne de la paroisse d'Orléans, s'étendant jusqu'à la ligne inférieure du village de New Gretna sur le dit fleuve, et dans le fond sur une ligne divisant la paroisse d'Orléans, puis allant rejoindre le point initial.

Le second ward commencera à la ligne inférieure du village de New Gretna et ira jusqu'au centre de la rue Levoisier, sur le fleuve Mississippi, s'étendant dans le fond jusqu'à la ligne limitrophe de la paroisse.

Le troisième ward commencera au centre de la rue Levoisier, sur le fleuve Mississippi, ira jusqu'au centre du Canal Harvey, et s'étendra dans le fond jusqu'au point de jonction du dit Canal et du Bayou Barataria, la ligne se dirigeant ensuite le long du dit Bayou jusqu'à son point de jonction avec le Canal Verret, et se prolongeant de là jusqu'au point de jonction du Canal Verret et de la rue Levoisier, pour retourner au point initial.

Le quatrième ward: Du centre du Canal Harvey, sur le fleuve Mississippi, à la ligne inférieure de l'habitation Fairfield [Whitney & Millican] sur le dit fleuve, et s'étendant à six milles dans le fond jusqu'à une ligne parallèle au Mississippi.

Cinquième ward: De la ligne inférieure de l'habitation Fairfield, sur le dit fleuve, et s'étendant à six milles dans le fond jusqu'à une ligne parallèle au Mississippi, de là le long de la dite ligne jusqu'à la ligne supérieure de la paroisse, puis jusqu'au fleuve Mississippi et le long du dit fleuve jusqu'au point initial.

Sixième Ward: Toute cette partie de la paroisse Jefferson, rive droite, non comprise dans les wards ci-dessus, et s'étendant jusqu'au Golfe du Mexique, embrassant Barataria, Grand Terre, Chenière Cammada et Grand'Ile.

Septième Ward: De la ligne inférieure de la paroisse Jefferson, sur le fleuve Mississipi, rive gauche, jusqu'à la ligne inférieure de l'habitation de C. Labarre, sur le dit fleuve, et s'étendant dans le fond jusqu'au côté nord du droit de passage de l'Illinois Central Railroad, de là jusqu'à la ligne inférieure de la dite paroisse, et ensuite le long de la dite ligne jusqu'au point initial.

Huitième Ward: De la ligne inférieure de l'habitation de C. Labarre, sur le côté nord du droit de passage de l'Illinois Central Railroad, s'étendant dans le fond jusqu'au lac Pontchartrain, de là le long du dit lac jusqu'à la ligne inférieure de la paroisse Jefferson, de là ensuite le long de la dite ligne inférieure jusqu'au côté nord du droit de passage du chemin de fer ci-dessus, puis jusqu'au point initial.

Neuvième Ward: De la ligne inférieure de l'habitation de C. Labarre, sur le fleuve Mississipi, jusqu'à la ligne inférieure de la ville de Kenner, de là le long de la dite ligne jusqu'au lac Pontchartrain, de là ensuite jusqu'à la ligne inférieure de la dite habitation, et enfin jusqu'au point initial.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que le Gouverneur de l'Etat nommera, avec l'avis et le consentement du Sénat, le plus tôt possible après le vote de cette loi, neuf jurés de police pour la dite paroisse, lesquels devront être des résidents des dits wards et posséder en outre les qualités légales requises; ces jurés de police ainsi désignés rempliront immédiatement les formalités nécessaires et entreront en fonctions.

Sec. 5—Il est de plus décrété, etc., Qu'à l'organisation du jury de police créé par cette loi, il sera du devoir des officiers et des employés des anciennes divisions de la paroisse de remettre immédiatement au dit jury de police tous les livres, papiers, archives, documents, sommes d'argent, billets, obligations, certificats de dettes, et toute espèce de biens meubles, appartenant à la paroisse Jefferson ou à l'une des dites divisions.

Sec. 6—Il est de plus décrété, etc., Que la création du jury de police de la paroisse Jefferson, en vertu de cette loi, ne portera aucune atteinte aux obligations des habitants, ou aux biens engagés au profit des créanciers publics d'une division quelconque de la paroisse; ces obligations et ces dettes seront à la charge des divisions respectives de la paroisse qui les ont assumées et qui devront les acquitter. Le dit jury de police de la paroisse Jefferson s'assurera sans délai du montant de la dette, à laquelle ne pourvoit pas la loi, contractée par les différentes divisions de la paroisse et les fera liquider; il prendra dans ce but telles mesures qu'il jugera nécessaires. Il est bien entendu que, d'après la présente loi, aucune des divisions de la paroisse ne sera responsable de la dette d'une autre division.

Sec. 7—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente, est et demeure abrogée.

Sec. 8—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi aura tout son effet dès qu'elle sera promulguée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet.—Température—Beau temps, vents du sud, température stationnaire.

Température du 29 juillet 1884.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	85	29½
Midi	89	31⅔
3 P. M.	92	33⅓
6 P. M.	91	32⅔

Mardi, 29 juillet, 1884, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	82	Louisville, Ky.	83
Augusta, Ga.	82	Memphis, Tenn.	88
Corsicana, Tex.	86	Mobile, Ala.	91
Cairo, Ill.	85	Montgomery, Ala.	87
Chattanooga, Tenn	82	Nashville, Tenn.	83
Cincinnati, O.	82	New Orleans, La.	92
Davenport, Iowa	82	Omaha, Neb.	77
Dubuque, Iowa	82	Pittsburgh, Pa.	86
Galveston, Texas	87	Savannah, Ga.	84
Indianola	90	Shreveport, La.	96
Keokuk, Iowa	82	St-Louis, Mo.	84
Key West, Fla.	92	St-Paul, Minn.	82
LaCrosse, Wis.	82	Vicksburg, Miss.	94
Leavenworth, Kan	74	Yankton, D. T.	74

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS,

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Randall Littleton à Mlle Lucrèce Sayer;
Jean Ruive à Mlle Léontine Simonin;
Matthew R May à Mlle Mary Fetter.

Naissances.

Mme W J Harvey, une fille, 2 juin;
Mme F A Allin, une fille, 30 juin;
Mme Nicolo Cualmane, une fille, 24 juin;
Mme J R Wattlsworth, une fille, 26 juin;
Mme Dr O A Czarnoski, un garçon, 17 juil.

Décès.

Mme Veuve Jean Gégoné, 54 ans, coin S Philippe et Trémé;
Christopher C Newman, 13 mois, rue Canal, près St Patrick;
Mlle Elizabeth Magee, 60 ans, 365 rue Rempart, côté sud;
Frank B Fassmann, 47 ans, 249 rue Terpsichore;
John Henry White, 2 ans, 249 rue Thalie;
Romain Marmouget, 80 ans, coin Broad et Dumaine;
Charles Burst, 17 mois, coin Avenue Napoléon et rue Pitt;
Albert Johnson, 1 mois, 15 Nouveau St Bernard;
James Lyons, 40 ans, Louisiana Retreat;
Richard M Moir, 18 ans, 227 rue Philip;
Camona Gluoy, une heure, 367 rue Decatur;
Lazarus Hill, 18 ans, 102 rue Claiborne, côté nord;
Harvey A Merritt, 19 mois, coin Freret et Lafayette;
Samuel McClellan, 60 ans, 21 rue Bourbon;
Amelia Poland, 11 mois, Asile des Orphelins de St Vincent;
Un garçon de Mme A Steeg, 7 jours, 19 rue Canal.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

A C Bayshard, ville; Thomas Devenport, Miss; Mme V C Billingsly et enfant, J A Morne, Texas; E L Feemster, Mlle A Hosker, PP. C Co; C Barry, Assomption, L P Gandl, Lafourche, Lne; F A Haugh, R H Elliott, Smith, Fla. C O Chenault, Washington, D C.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

D. Coquet à Mlles Marie J. R. Coquet et Marie F. Coquet, une portion de terre et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Marais, Villeré, Esplanade et Chemin du Bayou........$1660

Mme M. Coquet et James D. Coquet aux mêmes, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Broad, Septième, Washington et Lepage......$2666

La Compagnie d'Assurance des Marchands à Jacob Telle et Mme Charles C. Umhofer.—Un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Villeré, Conti et Marais..........$700

Louis F. C. Meyer à Robert Carey, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Laurel, Ste Marie, Jersey et Félicité...........$575

Mme Oscar Dupeire à Michael McQuade, un îlet carré de terre et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues State, Union, Laurel et Live Oak......$1000

Mme John Ryan et als à John W Maher, trois terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Philippe, Première, Clara et Martin...........$1000

Mme Trasimond L Landry à Stephen Nash, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Delaronde, Seguin et Bouny 1700

Cour Civile de District—La succession de Caroline Engelhardt a été ouverte.

John Connors demande l'infirmation d'un jugement de la Première Cour de Cité contre lui, en faveur de Mme Eliza Lyons, en sa qualité de tutrice, pour le loyer d'une maison.

La même demande est faite par M. Dahinder au sujet d'un jugement rendu par cette cour de première instance, en faveur de Fisher & Caulfield, pour valeur reçue.

Richard R. Schmidt réclame à la Compagnie du chemin de fer Louisville & Nashville $275, la valeur d'un mulet tué le 13 novembre de l'an dernier, sur la Levée, par une des locomotives de la Compagnie.

Cour criminelle—Section B—juge Baker—Joseph Buckley a été trouvé coupable d'actes de violence sur la personne d'un agent de police, rue Royale, le 31 mai dernier.

Charles Zimmerman a été innocenté d'une accusation de mauvais traitements d'animaux, formulée contre lui par M. Hugo Walthers.

Le ministère public a renoncé aux poursuites dirigées contre Eustis de Leon, pour voies de fait.

Julia Agathe Sauer s'est reconnue coupable d'un vol de 285 piastres, et a été condamnée à six mois d'emprisonnement.

Vincent de Benedict s'est reconnu coupable d'actes de violence sur la personne de Tony Martin; et il a dû, comme punition, demeurer une heure en prison.

Simon Loescher a été condamné à six mois de détention en la prison de paroisse pour avoir blessé Ulrich Ibrich.

John Williams, pour un vol de quelques dollars, a été condamné à 3 mois d'incarcération.

Geo. Samuel, James Sherlock, Michael James, Thomas Gilson, James Walsh, James Gillam, Hugh Early et Louis Lazard, ont reposé des plaintes diverses formulées contre eux.

Cour du recorder Ford.—Une plainte a été déposée hier, contre John Kane, officier du bateau à vapeur Clinton. Son accusateur, Mack Lemmons, affirme avoir été frappé et blessé à la tête par lui. Kane s'est constitué prisonnier et a été relaxé sous cautionnement.

John Doyle est accusé d'avoir été porteur hier soir, d'une arme cachée, alors qu'il était sous l'influence d'une liqueur enivrante.

Peter Henderson, pour humeur belliqueuse et bris de paix, a dû payer une amende de $5 ou subir une incarcération de dix jours.

John Westley et Valérie Ollibert sont sous le coup d'une accusation de larcin. Les poursuites usuelles seront entamées contre eux.

Rube Blackwell a versé $10 dans les coffres de la ville pour avoir eu la main légère en frappant Marie Edwards.

Joseph Flechter est accusé d'usage de propos obscènes; Henri Train, d'abus de confiance et de détournement de fonds; Roland L'Official, d'actes de violence sur la personne de Mme Moreau.

Fil L'Official et Roland L'Official, pour s'être violenter l'un l'autre, ont été forcés de se déposséder respectivement de $10 et de $25.

Le meurtre de la rue Royale.—L'auteur du meurtre qui s'est commis vendredi dernier dans la soirée, devant un débit de bière de la rue Royale, a comparu hier soir, devant le juge d'interrogatoire de notre district; c'est un nommé Patrick Egan, de la gent *hoodlum*.

Bien avant l'heure de l'instruction, les curieux avaient envahi la salle d'audience; ils étaient en si grand nombre, que les huissiers ont eu grand'peine à les réduire au silence.

Egan est venu prendre place au banc des accusés, accompagné de son avocat, M. Evans. M. Lionel Adams, soutenant l'accusation, a interrogé d'abord le sous-coroner Stanhope Jones qui a décrit la blessure, en a dit la nature.

MM. Baltz et Pfister, l'homme de couleur Colbert, Bailey, les agents de la sûreté McDonough et Evans ont ensuite fait des dépositions accablantes contre le prévenu,

Les principaux témoins, Baltz, Bailey, Pfister et Evans ont vu Egan tuer Blake sans même l'apparence d'une provocation.

Après l'audition de témoignages aussi concluants, le juge Sambola a envoyé le prévenu devant la Cour Criminelle, le gardant en prison jusqu'à sa mise en jugement.

Conseil municipal.—Nos édiles ont tenu séance hier soir, sous la présidence du Maire.

Dès l'ouverture de la séance, les communications suivantes ont été soumises à l'assemblée:

Le rapport hebdomadaire du Trésorier sur la situation financière de la ville.

Le Commissaire des travaux publics a présenté son rapport trimestriel sous la date du 29 juillet.

Une communication de M. J. Benj. Chandler, relative aux franchises d'un chemin de fer urbain.

Une pétition du pasteur de l'église méthodiste épiscopalienne de l'Avenue St Charles, demandant la cancellation d'une taxe imposée sur l'immeuble.

Une pétition de I. C. Eyrich, demandant l'autorisation de poser une enseigne au-devant de son magasin, rue du Canal.

Une pétition de l'agent de police Thomas C. Porter, demandant le paiement de son traitement, pendant tout le temps qu'il a été dans l'impossibilité de travailler par suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.

Le rapport trimestriel du Conseil d'Administration de la maison d'aumônes Shakespeare.

Le Maire, après la lecture de tous ces documents par leurs titres, s'est exprimé ainsi: J'apprends par M. Wm. O. Rogers, surintendant des Ecoles publiques de la ville, qu'il y aura en décembre prochain, à l'Exposition Universelle de l'Agriculture et de l'Industrie, un concours ouvert aux Ecoles publiques de toutes les grandes cités de l'Union. Comme il convient que celles de notre cité figurent avantageusement à ce concours, je crois sage d'allouer au fonds de l'Instruction publique une somme supplémentaire en 1884, la somme de $185,000 suffisant à peine à couvrir les frais courants. Je nomme comme "comité de révision," créé par un acte de la Législature en 1884, le comité du budget; et j'engagerai ce comité à mettre à exécution, sans délai, les dispositions de cet acte."

La suggestion du maire a reçu l'approbation de l'Assemblée.

Le Trésorier a demandé que les messieurs en son emploi ci-après nommés, fussent autorisés à signer les comptes de taxes: Eugène N. Fox, P. J. Kelly, Peter Hagan, Theodore Marks.

Le contrôleur, M. Hardy, a soumis l'offre d'achat par M. F. Trisconi des revenus des marchés publics, pour le mois d'août, $17,400; offre agréée.

Le comité de Police favorise l'ordonnance qui exige que tout véhicule porte en toutes lettres le nom de son propriétaire.

Les ordonnances relatives à l'estimation des ressources et des obligations de la ville pour l'année courante ont été mises en discussion. Celle des ressources a été adoptée.

M. E. A. Burke, qui était venu pour faire quelques remarques au Conseil, a demandé l'autorisation de se faire entendre. Il a dit qu'il relevait de maladie, mais que ce qu'il avait à communiquer à l'assemblée était d'une nature trop importante, trop pressante, pour attendre son parfait rétablissement à la santé.

Il a signalé une omission très regrettable dans le budget, celle de l'allocation des $100,000 à l'Exposition. M. Burke a fait ressortir le désastreux effet qu'aurait le refus de l'Administration municipale actuelle de reconnaître un contrat fait par l'Administration précédente.

M. Ryan propose de refaire le buget à dessein de remplir la lacune.

M. Moon s'y oppose, et propose de déposer la motion de M. Ryan sur le bureau.

La motion de M. Ryan prévaut néanmoins; les voix pour, sont au nombre de 21; les voix dissidentes sont celles de MM. Albert, Brennan, Devron, Farrell, Moon et Patorno,

Nombre d'autres questions sont traitées, et le Conseil lève la séance.

Accident.—La nouvelle qui arrivait ici hier matin, d'un accident survenu sur le chemin de fer Northeastern, à vingt milles de la Nouvelle-Orléans, s'est confirmée dans le courant de la journée. Il paraît qu'une locomotive s'est détachée d'un convoi pour prendre de l'eau, et qu'en retournant s'accoupler, elle a été jetée hors de la voie par une vache qui s'y était couchée. Le choc a été si violent et si soudain, que le chauffeur, Charles Whitney, a fait une chûte qui l'a tué, et le mécanicien, Clark, a été douloureusement brûlé par la vapeur s'échappant d'une soupape.

Paragraphes.—Le corps d'un enfant, Joshua Gray, qui s'est noyé dans le fleuve le 25 de ce mois, a été retrouvé hier matin. Après les constatations d'usage par le coroner, le corps a été livré aux parents de l'enfant.

—Moses Johnson, Jeanne Labarre et Marcus Luburger ont été admis d'urgence hier, à l'hôpital. Tous trois ont été trouvés sur la voie publique dans un état maladif et dans le plus affligeant dénûment.

—Henri Train a hier, fait sien un orgue de barbarie appartenant à autrui. La police l'a forcé à restituer à qui de droit l'instrument qui eût fait ses délices ou sa fortune, et l'a conduit en prison.

—Un mandat d'arrêt a été lancé contre John Kane, sur qui pèse une accusation de coups et blessures sur la personne de Hack Lemmons.

—Le Sieur J. S. Gould a été mis en prison hier soir, pour son manque de loyauté dans le pugilat de dimanche dernier où il a fait si triste figure. La plainte déposée contre lui ne peut être qu'abus de confiance, tromperie de la crédulité publique.

—Trois gamins, Wm. Steadman, Tony Stowe et Vincent Megenis ont été mis sous les verrous hier, pour avoir volé une esquiffe dans le fleuve.

—Un indiscret peu scrupuleux a fracturé hier, le tiroir d'un magasin rue Adams, coin Commercial, pendant l'absence du propriétaire, et en a enlevé le contenu.

—Une collision a eu lieu hier, entre un char urbain et un *break*; des avaries à ce dernier en sont résultées.

—Un tireur à pondre a arraché à leurs rêves, hier matin, les personnes du voisinage, coin Howard et Terpsichore, en brûlant une cartouche de son pistolet.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Réunion de Légitimistes.

Paris, 29 juillet—Aujourd'hui, à une assemblée de 150 légitimistes qui a eu lieu à Paris, sous la présidence du comte Andigne, le comte de Paris et la branche des d'Orléans ont été dénoncés comme étant incapables de représenter les principes de la monarchie héréditaire.

L'assemblée s'est aussi déclarée en faveur du prince Juan de Bourbon, comme successeur du Comte de Chambord.

Prières pour les victimes du choléra.

Belle conduite du Clergé.

Paris, 29 juillet—L'Archevêque de Paris a donné l'ordre aux prêtres de prier pour les victimes du choléra et de solliciter pour elles des aumônes.

Un changement favorable dans la température a amené une diminution des décès. A Marseille, la police est obligée d'user de la force lorsqu'elle désinfecte les maisons où des décès sont survenus.

L'opinion unanime est que la conduite du clergé durant toute la panique a été admirable.

Les prêtres et les sœurs de charité ont fait preuve d'un zèle infatigable; souvent ils désinfectaient les maisons, travail qui incombait aux authorités municipales.

Le Duc de Chartres a eu une attaque de fièvre causée par les fatigues et l'anxiété éprouvées pendant son voyage à Toulon et à Marseille.

Le vice-amiral Krantz — Le choléra.

Paris, 29 juillet—Le vice-amiral Krantz, commandant de la flotte à Toulon, télégraphie qu'il est confiant que le choléra ira diminuant chaque jour en cette ville.

Les avis reçus de la frontière ne sont pas favorables.

L'état sanitaire de l'hôpital à Vintimiglia est épouvantable. On craint que cet endroit ne devienne le centre de l'infection. Déjà dix cas de choléra y sont survenus. A Meban, une quarantaine de sept jours est imposée. Lorsque le train sort du tunnel, les soldats l'entourent et conduisent les passagers au Lazaret, où ils sont enregistrés et numérotés; ensuite on leur donne une civière de paille comme lit sur un train.

M. Ferry et le bill de révision.

Paris, 29 juillet—Le ministre Ferry a harangué aujourd'hui la majorité des députés républicains et a demandé leur avis relativement au refus du Sénat d'accepter l'article 8 de la révision proposée de la Constitution.

Les députés paraissent disposés à mettre de côté l'article, mais une majorité de ceux-ci a refusé de consacrer cette opinion jusqu'à ce que le Sénat ait formellement voté sur la question.

Loi de divorce—Le bill de révision.

Paris, 29 juillet—La nouvelle loi du divorce a été publiée officiellement aujourd'hui. Trois mille actions en divorce ont déjà été instituées; parmi lesquelles figurent de hauts personnages de la noblesse. Les débats sur la révision de la Constitution ont été repris aujourd'hui au Sénat.

M. Ferry demande avec instance au Sénat d'accepter l'article 8, mais refuse de dire ce que fera le Cabinet, au cas où le Sénat viendrait à rejeter le dit article.

Le Sénat, malgré la demande de M. Ferry, a rejeté l'article 8. On croit que les députés approuveront la décision du Sénat et que les deux chambres se réuniront le 8 août.

Paris, 29 juillet..Le Sénat a adopté tout le bill de révision, à l'exception de la clause 8.

On pense que la Chambre des Députés acceptera l'amendement du Sénat.

La réunion des deux Chambres aura lieu alors le 4 août afin de discuter toute la question.

Indisposition du Président Grévy.

Paris, 29 juillet—Le Président Grévy a eu une nouvelle attaque, semblable à celle dont il a souffert l'année dernière. Ses amis ont conçu pendant quelques jours de grandes inquiétudes, mais on croit maintenant que tout danger est passé.

Panique à Vilago—Brutalité de la population.

Paris, 29 juillet—Le train arrivé de Nice était complètement vide.

Une panique existe à Vilago, près de Bigières.

La population, ayant à sa tête le maire et les membres du conseil, a chassé ou lapidé les réfugiés de Marseille.

Choléra.

Marseille, 29 juillet—Voici le nombre des décès par le choléra et la nationalité des victimes: Français, 798; Italiens, 322; Espagnols, 13; Grecs, 9; Anglais, 1; Autrichien, 1; Allemand, 1; Américain, 1. Neuf décès de cholériques ont été constatés depuis hier soir à Marseille, et 13 à Toulon.

La situation dans les districts infectés continue à s'améliorer.

Impôts élevés et récoltes médiocres.

Le Caire, 29 juillet—A l'occasion de la circulaire lancée par le ministre des finances, conformément aux ordres reçus de l'Angleterre, et par laquelle celle-ci insiste sur le paiement immédiat des impôts arriérés qui sont maintenant dûs, on dit que les fellahs se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir une avance d'argent sur les récoltes. Les fellahs attendent avec anxiété l'arrivée du Mahdi, qu'ils considèrent comme leur libérateur.

Chambre des Communes.

Londres, 29 juillet—Hier, à la Chambre des Communes, M. Parnell a donné avis qu'il présenterait une résolution relativement à la menace faite de dépouiller la Propagande à Rome de ses propriétés.

Dans cette grave question les catholiques irlandais sont fortement intéressés. Les membres irlandais du Parlement ont décidé d'envoyer MM. Sexton et W. Redmond en mission spéciale en Amérique, pour raviver l'intérêt dans la cause nationale et recueillir des fonds, afin que les Nationalistes puissent mettre sur les rangs 90 candidats à la prochaine élection générale.

Convention Nationaliste Ajournée.

Belfast, 29 juillet—Les autorités de la Ligue Nationale Irlandaise ont décidé d'ajourner la Convention Nationale qui devait se réunir aujourd'hui en cette ville.

Cette décision est prise avec l'entente qu'aussitôt la prorogation du Parlement, M. Parnell appellera une convention dans chaque comté du Nord de l'Irlande.

Le conseil central de la ligue a adopté une résolution exprimant ses regrets que M. Parnell ait blessé profondément ses partisans du Nord, par son attitude à l'égard de la Convention Belfast.

Mesures prises pour maintenir l'ordre.

Londres, 29 juillet—De grandes précautions sont prises à Warwick afin de maintenir l'ordre pendant le procès de MM. Daly, Egan et O'Donnell, les dynamiteurs suspects. De fortes barrières ont été élevées pour protéger les approches de la cour. Des constables armés de revolvers seront postés dans tous les édifices publics.

Autres accusations.

Dublin, 29 juillet.—Deux autres personnes ont été arrêtées comme complices dans le scandale Cornwall, Plusieurs autres personnes craignant d'être arrêtées, quittent la ville.

Démonstration rebelle près de Souakim.

Londres, 29 juillet.—Une dépêche reçue de Souakim annonce que les tribus amies, près d'Agig, ont été massacrées.

Dix-sept-mille rebelles entourent Souakim et font toutes les nuits des attaques sur la ville, s'avançant presque à portée de canon de la garnison.

Les matelots et les soldats de marine ont débarqué, mais les rebelles ont dansé et ont agité sans crainte leurs lances en plein jour, à environ deux milles du fort.

Le gén. Gordon.

Le Caire, 29 juillet—Un marchand, parti de Kassala le 21 juillet, rapporte qu'avant de partir il a lu une lettre du général Gordon au Mudir de Kassala, en date du 11 juin.

D'après la teneur de la lettre, le gén'l Gordon est sauvé et a des vivres et des munitions en abondance; mais il est à court d'argent et recueille des fonds en émettant des bons. Le général est cerné de tous les côtés par les rebelles; dès que le Nil remontera, son intention est d'équiper des steamers à Kassala.

Le général, ajoute le marchand, a suffisamment de provisions pour cinq mois; la population de Kaddarif, dit-il, a joint le Mahdi.

Le massacre à Agig.

Londres, 29 juillet—On rapporte que 500 personnes ont été massacrées à Agig. Une lettre reçue du gén. Gordon, en date du 11 courant, dit que sa présence est nécessaire pour protéger Kassala.

Paiement forcé des Impôts.

Le Caire, 29 juillet—Le Gouvernement saisit les instruments aratoires et les bestiaux, les récoltes des fellahs étant insuffisantes pour payer les impôts de propriétaires.

Mesures de précaution dans l'armée anglaise.

Londres, 29 juillet—Le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée anglaise, a donné l'ordre de tenir les casernes en Angleterre dans les meilleures conditions sanitaires. Il a aussi ordonné la création d'un système médical et le renvoi des troupes dans des camps, si le choléra venait à faire son apparition parmi les soldats.

La Conférence égyptienne.

Londres 29 juillet—La Conférence Egyptienne s'est réunie aujourd'hui aux bureaux des affaires étrangères; les délégués n'ont pas encore reçu de réponses de leurs gouvernements respectifs relativement au point important qui a été soulevé dans les derniers débats de la Conférence. Celle-ci s'est alors ajournée jusqu'à jeudi.

Chambre des Communes.

Londres, 29 juillet—Cette après-midi, à la Chambre des Communes, M. Gladstone répond à l'interpellation de M. Labouchère et dit que le gouvernement n'a pas l'intention de redemander la seconde lecture du bill de franchise, quoique la Chambre des Lords n'ait pas formellement rejeté celui-ci.

L'Hon. D. L. McPherson.

Londres, 29 juillet.—L'Hon. D. L. McPherson, ministre de l'intérieur au Canada, a été officiellement nommé officier de l'ordre St-Michel et St-George.

Le comte von Munster.

Berlin, 29 juillet—Hier, à Londres, à la séance de la conférence égyptienne, le comte von Munster, ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, a proposé à la conférence de discuter la question de réforme du système sanitaire égyptien; mais le comte Granville, secrétaire des affaires Etrangères d'Angleterre, s'y est opposé en disant que la question n'était pas du ressort de la Conférence: d'autres représentants l'ont appuyé. Mais cependant si la question avait été discutée plusieurs membres de la conférence auraient appuyé le Court Minister. Celui-ci a dit aux délégués de noter le fait que le Comte Granville avait refusé toute discussion à ce sujet.

Suspension du Commercial Bank.

Brazil, Ind., 29 juillet—La Banque Commerciale a suspendu; le passif est d'environ $140,000, l'actif nominal est de $170,000. Le bruit circule que tout les fonds des écoles de comté sont déposés à la banque.

C'est une banque privée ayant un capital de 100,000. M. Hiram Feteer en est le président et Arthur Dillon le caissier. La population est indignée parce que les dépôts ont été reçus après qu'on eût refusé de payer les chèques. Un receveur sera nommé immédiatement. L'effet de la faillite sera entièrement local.

La taxe du timbre.

Mexico, 29 juillet—Le gouvernement fera des réformes relativement à la taxe du timbre, qui seront favorables aux maisons de commerce. Les marchands en gros auront à payer un demi pour cent sur leurs ventes et les détaillants paieront une somme annuelle selon les affaires qu'ils font.

L'acceptation du Gouverneur Cleveland.

Albany, New-York, 28 juillet—Le Colonel Vilas et le comité de notification, dont il est le président, s'est présenté aujourd'hui au Gouverneur Grover Cleveland qui les a reçus à la Maison d'Etat, Albany.

M. Vilas s'est exprimé ainsi:

"Gouverneur Cleveland, ces messieurs dont je m'honore d'être l'interprète, sont les membres d'un comité désigné par la Convention Démocratique Nationale, récemment assemblée à Chicago, et sont chargés de la douce mission de vous annoncer officiellement, avec toute la solennité qu'impose la circonstance, le résultat des délibérations de la dite Convention, résultat qui vous est déjà connu.

"Ce corps auguste, formé par la Démocratie du pays entier, de tous les Etats et Territoires de la République, ce corps délibérant, la plus imposante assemblée d'hommes libres qui se soit jamais vue, vous a désigné au peuple de l'Union comme celui auquel devront être confiées les hautes fonctions de Président des Etats-Unis pour le terme prochain. Par la voix de notre Comité, nous formulons, au nom de la Convention, l'espoir que vous accepterez cette candidature.

"Ce choix implique nécessairement un profond respect personnel pour vous, une grande admiration pour votre individualité. Et cependant ce n'est point ce respect, cette admiration, ce n'est point ce respect qui ont décidé votre nomination.

"La Démocratie Nationale n'a pas recherché pour son Président un homme qu'elle veuille complimenter de ses actes, qu'elle veuille récompenser de ce qu'il a déjà accompli. Elle vise plus loin; sa pensée se porte à ce qui reste à accomplir à un serviteur fidèle d'un peuple libre.

"Elle pense qu'à l'heure présente les devoirs publics sont d'une importance transcendante; elle pense qu'une réforme laborieuse de l'administration et de la législation est impérieusement nécessaire à la prospérité, à l'honneur de la République, et qu'au chef de celle-ci il faut une autorité, un tempérament particulier.

"Elle a suivi avec attention la façon dont vous avez partout et toujours rempli vos devoirs publics, et surtout les fonctions dont vous êtes actuellement revêtu et auxquelles vous avez été appelé avec tant d'éclat. Sa confiance en vous comme mandataire bienfaisant de la nation entière se base sur les services mêmes que déjà vous avez rendus à l'Etat de New York. Elle s'arme de ces preuves de caractère ferme et de haute compétence pour dire aux Electeurs que les affaires de la nation seront administrées par vous comme l'ont été celles de l'Etat que vous gouvernez; que là aussi vous déploierez intelligence, habileté, honnêteté, fidélité; que vous remplirez votre tâche avec une résolution, une indomptable énergie, contre lesquelles ne sauraient prévaloir les factions, ni les folles clameurs.

"Mus par l'esprit de sagesse et invoquant la bénédiction du divin Créateur, nous répétons, à l'occasion de cette cérémonie les paroles saintes elles-mêmes: "C'est bien, bon et fidèle serviteur; toi qui es resté fidèle dans quelques épreuves, je ferai de toi l'élu, le chef dans beaucoup d'autres épreuves."

"Et maintenant pour achever notre œuvre, Monsieur, notre secrétaire va vous présenter la communication écrite signée par le Comité."

Le secrétaire Bell présente alors au gouverneur Cleveland ce document signé: W F Vilas, du Wisconsin, président; Nicholas M. Bell, du Missouri, secrétaire; D L Bestor, Alabama; Fred. Fordyce, de l'Arkansas; Niles Searles, de la Californie; M. S. Walter, du Colorado; Theo. M. Walter, du Connecticut; Geo. H. Bates, du Delaware, A. W. Cox, du Kentucky; James Jeffries, de la Louisiane; C H Osgood, Maine; Geo Wells, Maryland; J E. Abbott, Mass; Daniel J Campau, Mich; Thos E Heenan, Minn; Chas E Hooker, Missouri; David R Francis, Missouri; Patrick Toby; Nebraska; D E McCarthy, Nevada; J. F Cloutman, New Hampshire; John P Stockton, New Jersey; John C Jacobs; New York; G H Oury, Arizona; Ransford Smith, Utah; John W Selcott, Idaho; W D Chipley, Fla; W P Reese, Georgie; A E Stevenson, Illinois, E D Bannister, Ind; L G Kinne, Iowa; C C Burns, Kansas; Theo E Haynes, Ohio; S L McArthur, Oregon; James P Bair, Pennsylvanie; David S Bakerp, du Rhode Island; Wilson G. Lamb, de la Caroline du Nord; Joseph H. Earl, de la Caroline du Sud; Wm A. Quarles, du Tennessee; Joseph E. Dwyer, du Texas; Geo. L. Spear, du Vermont; Robert Beverly, de la Virginie; Frank Hereford, d'Ouest Virginie; N. A. Anderson, Wisconsin; J L Hauser, Montana; N B Childers, New Mexico; N S McCormick, Dakota; D B Dutro, Wash Territory; D D Wright, District de Colombie.

Nous avons cru inutile de traduire cette pièce qui est un nouvel hommage à M. Cleveland, l'assure de l'appui de la nation et exprime l'espoir qu'il approuvera la plateforme démocratique de Chicago.

—Le Gouverneur Cleveland a répondu:

"Monsieur le Président,

"Messieurs les Membres du Comité;

"Votre annonce officielle n'est pas assurément le premier avis qui m'arrive du résultat des délibérations de la Convention récemment tenue par la Démocratie de la nation, et cependant en écoutant votre message, en voyant autour de moi des représentants, envoyés de toutes les parties de l'Union, du grand parti qui, prétendant être le parti du peuple, demande à celui-ci de lui confier le gouvernement; songeant en présence de la grave réalité, que j'ai été choisi pour représenter les projets, les tendances, la politique de ce parti Démocrate, je me sens profondément pénétré de la solennité de la circonstance, des responsabilités de ma position.

"Si j'apprécie hautement à cette heure l'honneur si grand qui m'est ainsi fait, je ne puis pourtant m'en féliciter.

"Et cela parce que mon âme déborde du désir anxieux de remplir la mission qui m'est assignée; parce que je ne puis oublier non plus que les droits et les intérêts de plus de cinquante millions de mes concitoyens sont liés aux efforts que nous faisons pour conquérir la suprématie au parti Démocrate. Cette réflexion rappelle à mon esprit la considération qui, plus que toutes les autres, prête à l'action de mon parti réuni en Convention, son caractère vrai, calme, sérieux.

"Le parti Démocrate et ses représentants qui demandent au peuple de lui confier le soin de tout ce qui fait sa prospérité, sa sécurité; ne doit le faire qu'en pleine conscience de la sainteté de sa mission et avec la ferme résolution de remplir fidèlement ce mandat. Je suis Démocrate parce que je crois que cette vérité est à la base même du principe de la vraie Démocratie. Je lui suis resté fidèle parce que je pense que si l'on y obéit honnêtement, sincèrement, les doctrines et les mesures démocratiques assureront le bonheur, l'harmonie, le progrès de la nation. Si dans la lutte où nous entrons maintenant, nous demeurons fermement dévoués aux principes fondamentaux de notre parti; si toujours nous avons en vue le bien du peuple, nous serons forte, parce que nous aurons été fidèles à nous mêmes; parce que les électeurs honnêtes et indépendants voudront, par leurs suffrages, se délivrer de la tyrannie de parti qui se substitue à la volonté populaire; parce qu'ils voudront se protéger contre la corruption de parti qui a remplacé le dévouement aux intérêts de la nation.

"Ces aspirations sont la consécration de notre cause. Nous marchons à la lutte, non pas seulement pour achever des conquêtes de partisans, mais en donnant l'assurance à ceux qui se reposent sur nous, que nous leur procurerons tout le bénéfice d'une administration pure des affaires nationales.

"Aucun but, aucune ambition plus élevée ne saurait mieux nous stimuler dans cet effort suprême et nous pousser à tout mettre en œuvre pour constituer une puissante organisation de parti.

"Ne manquons pas à ce devoir, et alors nous pourrons espérer de recueillir la récompense de devoirs patriotiques bien compris, bien remplis.

"Je ne vous ai rappelé ici que de simples vérités, mais il m'a paru bon de m'y arrêter aujourd'hui.

"Bientôt, je l'espère, je signifierai, dans la forme usuelle, mon acceptation de la nomination qui m'est transmise. En attendant, laissez-moi vous souhaiter une cordiale bienvenue, à vous tous, les collaborateurs d'une noble cause."

Programme des Cérémonies pour la notification.

Albany, N. Y. 29 juillet—Il y a beaucoup de démocrates distingués arrivés en cette ville, pour la notification officielle qui sera faite aujourd'hui au Gouverneur Cleveland, relativement à sa nomination comme candidat à la Présidence.

Le gouverneur sera formellement notifié par le col. Wm. F. Vilas, du Wisconsin. M Cleveland sera très bref, dit-on, dans son allocution au Chairman du Comité. Après la cérémonie un banquet sera offert aux membres du Comité.

Le gouv. Cleveland n'a pas encore commencé sa lettre d'acceptation.

Demain on notifiera M. Hendrick à Saratoga.

Le comité national démocratique.

Albany, N. Y., 29 juillet—Le comité national démocratique s'est réuni à l'hôtel Delavan et a été appelé à l'ordre par le secrétaire Prince, en l'absence du chairman Barnum.

Sur motion de M. Miller, du Nebraska, l'hon. Jno S. Barbour, de la Virginie, est nommé président pro tem.

Le rôle est alors appelé; tous les Etats sont représentés à l'exception du Connecticut, du Maryland, du Kentucky, du Michigan, du Nevada, du Dakota, du Nouveau Mexique, de l'Utah et du Wyoming. Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juillet est approuvé.

M. Dawson, de la Caroline du Sud, au nom du comité d'organisation, soumet un rapport qui est adopté.

Le comité ensuite s'ajourne.

Plusieurs membres des comités national et de notification sont allés ce matin rendre visite au gouverneur Cleveland. Les cérémonies officielles relatives à la notification auront lieu cette après-midi à 3:30. Parmi les personnages marquants qui seront présents, figureront: le juge Abbott et E. P. Pillsbury, de Boston; Wilson S. Russell, avocat de Buffalo et ex associé du gouverneur Cleveland.

Chas W. McCune de Buffalo, l'ex-Orateur Randall, l'Orateur actuel de la Chambre, M. Carlisle, M. Dorsheimer, membre du Congrès, Lester B; Faulkner, secrétaire privé. Les dames suivantes participeront à la cérémonie: Mme Hoyt, Mlle R. Cleveland, sœur du gouverneur.

Il y aura le soir un grand meeting.

Le Comité de Notification.

Albany 29 juillet—Le Comité de Notification s'est réuni à 10 A. M. sous la présidence de M. Vilas. Il a été décidé que le comité visiterait le Gouverneur à 3:30 P. M. Après la signature de la lettre officielle par les membres, le Comité s'est ajourné jusqu'à 3 heures. Le comité part demain pour Saratoga afin de notifier M. Hendricks.

Albany, N. Y. 29 juillet—A 3 35 p m Le comité précédé de la bande de musique et de 120 personnages marquants du parti démocrate a défilé dans Broadway, puis dans l'avenue Clintons North Pearl et, avenues Hudson et Madison, et est arrivé à 4 heures à la résidence du gouverneur, qui est située dans Eagle st. Il y avait une foule considérable aux abords de la résidence de M. Cleveland.

Consignation de chiffons de Marseille.

Washington, 29 juillet—Une application a été récemment reçue au département de la Trésorerie, demandant qu'on admette dans le port de New York une consignation de chiffons expédiés de Marseille au mois de mai dernier.

Le capitaine du navire sur lequel se trouvent les dits chiffons, a fait voir sa patente de santé en règle et a dit qu'il avait subi la quarantaine à New York. L'application a été repoussée, et le gouvernement a donné pour raison que l'ordre prohibant l'entrée des chiffons venant des ports infectés est impératif et n'admet pas de discrétion.

Exhibition électrique internationale.

Philadelphie, 29 juillet—M. Mexia est délégué par le Président du Mexique pour représenter ce pays à l'exhibition électrique internationale qui s'ouvre le 2 septembre à Philadelphie. Les bâtisses sont maintenant toutes construites.

M. Mexia représentera aussi le Mexique au Congrès National des électrographes qui se réunira pendant l'exhibition.

Faillite.

New York, 29 juillet—MM. Rudd frères, ont fait faillite. Leur passif est de $21,969.

La frégate Tallapoosa.

Bar Harbor, Me., 29 juillet—La frégate Tallapoosa, ayant à bord le secrétaire Chandler, est arrivée. Le secrétaire et sa femme, ainsi que le Dr Lambeth, partent dans un jour ou deux pour aller à Portsmouth, au devant de l'expédition de secours Greely; à moins que celle-ci ne s'arrête ici.

Wall street.

New York, 29 juillet—Les valeurs ont ouvert à la hausse ce matin. Celle-ci était de 1/4 à 1 5/8. Le Union Pacific était le plus en demande.

Le blé a haussé de 1/4 cent.

Réduction des droits d'exportation.

Havane 29 juillet—Une dépêche par le cable de Madrid annonce: La *Gaceta* publie qu'après le 1er août la réduction suivante sur les droits d'exportation sera faite; La surtaxe de 5 pour cent sera abolie et les droits actuels de 60 pour cent seront réduits et payables la moitié en billet de banque à leur valeur nominale.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 29 juillet 1884.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
Jusqu'à cette semaine	$1,930,309 58	$284,717 14
Même temps la semaine dern.	2,347,375 01	343,957 00

ARGENT AMERICAIN.

Argent américain (étalon)	pair
do (frs to dollar)	85c
Prix de l'argent en lingot à Londres	50¾d

MONNAIE ETRANGERE

Dollar mexicain		86
Pièces de 5 francs	90 @	—
Pièces de 20 francs	3,90 @	3,90
Souverains	4,90 @	4,90
Pièces de 10 thalers	7,60 @	—
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	19,35 @	19.40
Or de l'Amérique du Sud	80c. par pes	
20 marcs prussiens	4,60 @	4,75
Or de la Californie	7 @ 8 0/0 esc	
Or américain poids léger	95 @ 99	
Or américain mutilé	à 5 0/0 escompte	

MARCHE MONETAIRE

L'argent continue à être ferme

Prêts sur demande: aux banques—à 8 pour cent; en dehors des banques—à 8 pour cent.

Les taux d'escompte par les banques comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	8 pour cent
do A1	8 "
Prêts sur garanties collatérales	8 pour cent
Hypothèque A1	7 à 8 "

CHANGE

REICHSMARKS—Commercial 93⅝ à 94.

Le STERLING est calme.

Connaissement des navires et A1 clair	480½ à 481
Traites de banques [sommes fortes]	484
do [sommes faibles]	484½
à Soixante jours	

LES FRANCS sont calmes.

à Francs de commerce	5,23¾
à Traites de banques	nom.
à Soixante jours.	

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Frais de commerce à $1 50 de prime

Les Banques tirent des chèques à $2 00 de prime

VALEURS DIVERSES.

Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

	offre	dem
U. S. 4 0/0 ici	119½	—
do à Londres	123⅞	—

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS.

Bureau à 12.

10 actions du N O City & Lake RR Co	99
8 ... do	98
1,000 Bons à Prime	78¾
1,000 ... do	78½
5,000 ... do	78
La Consols 57⅞ 5½ — Premiums 77¾	78½

ACTIONS ET BONDS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange

	Valeur au pair	Offre	Deman.
Banques.			
Canal & Banking Co.	100	113	127
Citizens	100	—	100
Germania National	100	—	—
Germania Savings	100	—	117
Hibernia National	100	—	—
Louisiana National	100	—	—
2 Metro. Loan & Savings	100	107	—
Mutual National	100	—	—
N. O. National	100	251	—
People's	50	—	—
State National	100	—	—
Union National	100	—	114
Whitney National	100	—	—
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins.	100	—	101
Factors and Traders Ins.	100	78½	85
Firemen's	50	—	80
Germania Insurance Co	100	—	124
Hibernia Insurance	100	—	116
Home Ins	40	—	—
Hope Insurance	100	—	—
Lafayette	50	54	62
Merchants Mutual	100	—	99
Mechanics & Traders Ins.	100	—	115
N. Orleans Insurance As.	20	—	—
New Orleans Ins Co	50	—	—
People's Insurance	25	—	30
Sun Mutual Insurance	100	—	—
Southern Insurance Co	100	—	—
Teutonia	100	—	135
Chemins de fer Urbains.			
Carrollton	100	100¾	104½
Crescent City	100	100¾	105
Canal and Claiborne	100	—	—
New Orleans City	100	98	99
Orleans	50	42½	—
St Charles Street	50	69	72
Actions Diverses.			
Algiers Oil Works Co.	100	—	55
C O Sugar Refinery	100	—	—
C. City Slaughter House	50	29	31
Imp. Bonded Warehouse	100	—	—
Jeffer City Gas Light Co	100	—	—
Louisiana Ice Manu Co.	50	22	23
Louisiana State Lottery Company	100	—	—
Louisiana Oil Company	100	—	70
Metairie Cemetery Ass.	100	—	—
N O Gas Light Company	100	—	74
N. O. Waterworks Co	100	43	44
2 Planters Crescent Oil Co	100	—	—
Sugar Shed Company	60	—	—
S. Fert & Chem Mfg Co	[illegible]	—	—
Southern Mfg & Export'g Co	100	—	—
Southwestern Brush Electric Light Co	100	—	86
Nouveaux Bons d'Etat			
Louisiana Consols		57⅞	59½
B 60 et int		—	—
Fours		—	101
Threes		—	65
Bons de Ville.			
Premiums		77¾	78½
Issued 1878			
B to drawing et int		—	—
Premium drawn number		—	—
Privilèges sur bons à prime		⅝	⅝
City 7's		—	—
Consolidated 6s		92½	98
City Cons. Ex		92½	96
Extended 6s		—	—
.. Railroad		—	96
.. Waterworks		—	—
.. Park		—	—
City 8 0/0 certificates		—	—
City 6 0/0 Cts. for unsold Coup issued 1852		85	90
Bons divers.			
Canal & Claib. St. RR Mort.		—	—
New Orleans, St. Louis & Chicago R. R.			
Jack. R. R. 1st mort		—	—
Jack. R. R. 2d mor coup		—	—
Jack. R. R. 2d mor. cbt		—	—
Morgan La & T 1st gold mort		—	—
N O Pacific RR 1st gold mtge.		—	—
St Charles Hotel Co mortgage		—	—
N. O. City RR Co mort.		106½	—
St Charles St RR mort. 15 yrs		107½	112
N O. Waterworks Co mrt.		—	—
La Ice Mfg mort		—	—
Levee Steam Cotton Press Ex.		—	—
Certificats et Warrants.			
State Warrants—			
1884 Constitutional		—	—
1884, Ordinary		60	—
Police Jts		—	—
Certificats d'écoles d'Etat		—	—
City Time Cts. old		—	—
do do new		—	—
Jan. 1878, In à Oct		—	—
Certificats émis en vertu de la acte 92 de 1880		55	—
Unpaid State Coupons, No 12 [jan 1 1880]		—	—
do prior to No 12		—	—
Unpaid city coupons		—	—
do Consolidated		—	—
Half paid Coupons		—	—
State School warrant		—	—

1 Avec Dividende. 2 Sans Dividende.
3 Avec Coupon. 4 Sans Coupon.
5 Overseas's issues. 6 New Stock

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton du New Orleans Cotton Exchange.]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1800 balles comprenant 1409 balles après 2 30 p. m. hier.

Le marché est irrégulier.

Les cotons tachés sont de ¼ à ½c plus bas que cotons blancs.

Délivré sur contrats 700 balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 7/16	7 7/16	7 7/16
Ordinary	8 13/16	8 13/16	8 13/16
Good Ordinary	9 13/16	9 13/16	9 13/16
Low Middling	10⅜	10⅜	10 7/16
Middling	10¾	10¾	10 13/16
Good Middling	11	11	11 1/16
Middling Fair	11¼	11¼	11 5/16
Fair	11⅝	11⅝	11 11/16

FUTURS.

A peine stable.

Juillet nominal; août 10,83 à ——; septembre 10,72 à 10,73; octobre 10,43 à 10,44; novembre 10,32 à 10,34 déc. 10.33 à 10,34; janvier 10 44 à 10,46 février 10 56 à 10,58; mars 10,6 à 10,70; avril 10,80 à 10,82; mai 10,81 à 10,83.

Les ventes comprennent 9,400 balles

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté: à la Nouvelle-Orléans à 10¾; à Galveston à 10¾; à Mobile à 10¾, à Savannah à 10¾; à Charleston à 11; à Wilmington à 10¾; à Norfolk à 10¾; à Baltimore 11; à New York 11; à Boston à 11¼; à Philadelphie à 11¼; à Memphis à 10⅞. à Augusta à 10¾; à Cincinnati à 11 et à St-Louis à 10¾.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Plus ferme.

Cotes: ordinary 8¾; good ordinary 10; strict good ordinary 10⅜; low middling 10⅝; middling uplands 11; middling Orleans 11⅛; middling Texas 11⅛.

FUTURS.

Ferme.

Juillet 11,12 à 11,14; août 11,13 à 11,14; septembre 11,05 à 11,06; octobre 10,75 à 10,76; novembre 10,60 à 10,61; déc. 10,61 à 10,62; janvier 10,71 à 10,72; février 10,83 à 10,84; mars 10,95 à 10,96; avril 11,07 à 11,08; mai 11,19 à 11,20.

MOUVEMENTS DU COTON.

RECETTE NETTE—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,514,165 balles; même temps l'année dernière 1,663,350 balles: à tous les ports des Etats-Unis, 4,759,258 balles; même temps l'année dernière, 5,922,244 balles.

EXPORTATION A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,446,938 balles même temps l'année dernière 1,584,578 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,805,364 balles; même temps l'année dernière, 4,596,828 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 37,642 balles; même temps l'année dernière, 73,769 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 231,140 balles; même temps l'année dernière. 318,989 balles

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Inactif.

Cotes—6¼d pour les middling upland et 6 7/16 pour le middling Orleans.

FUTURS.

4 p m—Inactifs.

MARCHE DU HAVRE.

Calme.

Cotes—73¼fr. pour le Très Ordinaire [sur place] et 74 fr. pour le Low Middling [sur mer]

PRODUITS DE LA LOUISIANE

Nos cotes représentent le marché en gros sur la levée pour le sucre et à la Bourse pour le riz.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

SUCRE—Inactif pour l'open kettle et pour le centrifugal.

Reçu jusqu'au 25 juillet 104,806 boucauts et 283,819 barils; même époque l'année dernière, 158,029 boucauts et 170,422 barils.

Ventes, 301 barils et 35 boucauts.

Importations de l'étranger du 1er au 17 juin 1884, 17,666 tonnes contre 4138 tonnes à la même époque l'année dernière,

OPEN KETTLE—

Choice	nominal	
Strictly prime	5⅛ @	
Prime	5 @	5⅛
Fully fair	4⅞ @	
Good fair	4¾ @	4⅞
Fair	4½ @	
Good common	@	
Common	@	
Inferior	@	

CENTRIFUGALS—

Plantation granulated	6 @	
Choice white	6⅛ @	
Off whites	5¾ @	5⅞
Yellow clarified	5⅝ @	5¾
Seconds	4 @	5⅛

MELASSE—Faible stock et marché calme.

Reçu jusqu'au 25 juillet 268,160 barils; même époque l'année dernière 332,772.

Ventes —— barils.

Fair à fancy—il n'y en a pas.

Good Common	@25
Common	@20

CENTRIFUGAL—Fair to prime 14 à 19; inferior to common 11 à 13.

REFINERY—20 à 40.

ROYAL BAKING POWDER

Absolutely Pure.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplète sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS. & CO., SCHMIDT & ZIEGLER

RIZ CLEAN Calme.

Prix à la Bourse—Clean:

Choice	@
Prime	5¾ @ 5⅞
Good	5⅛ @ 5⅜
Fair	5¼ @ 5⅜
Ordinary	4⅞ @ 5
Common	4¼ @ 4½
No. 2	2½ @ 2¾

RIZ BRUT—Calme.

$3 75 à 4 40 le baril de 162 livres, selon la qualité

FARINE ET GRUS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse.

FARINE—Le marché est stable.

Fancy 5 15 à 5 30 le baril; choix 4 80 à 5 00; family nominal.

FARINE DE MAIS—$—— à 3 00.

AU DEHORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente $6 62½ le baril; extra fancy $6 00. Minnesota flour, bakers $5 50 à ——; patente $6 50 à ——.

CREAM MEAL—Choice to fancy $3 75 à 4 00.

GRU FIN—Choice—$3 90 à 4 00.

GRU—Nominal à $4 00 à 4 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

[Nos cotes sont pour des lots en gros. Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 lbs, et le foin $2 à 3 de plus par tonneau.

MAIS—Le marché est coté à 72 à 74 pour le blanc et à 61 à 62 pour le mêlé. Il n'y a pas de jaune.

AVOINE—De l'Ouest 40 à 41. Texas Rust proof — à —; du Texas 37 à 38.

SON 75.

FOIN—Prime $13 50 à 16 00; Choice $17 00 à 19 00.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle à la Bourse pour les lots en gros

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$16 62½ à 16 75.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 6 25; short rib sides nom; long clear sides nom.

BACON—Epaules 6¾, short rib sides 9⅝ à 9¾; long clear sides, 9¾.

GRAISSE—En tierçons, refined 7¾; prime steam —; kettle ——.

JAMBONS—13½ à 14.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles de cochon.

AU-DEHORS DE LA BOURSE.

MISCELLANEES—Jobbing—Breakfast Bacon: Choice canvassed, 11 à —c la livre; uncanvassed, light, 10½ à —c la livre. Sugar cured shoulders, Boston cuts, small 10c la livre; large, 9c; Pig Pork demi-barils $8 25 à ——; family or prime mess, $15 00 à —— le baril, rump pork, $15 50 à —— le baril; extra prime $15 50 à —— le baril. Jambons—Favorite brands 13¼c la livre, medium, 12½ à 13c, plain and ordinary 11½ à 12c la livre.

BŒUFS—Jobbing—Choice family mess beef $13 75 à 14 00 le baril, $7 50 à 8 00 le demi-baril; medium $7 00 à 7 27 le demi-baril, ordinary mess beef $12 00 à 12 50 le baril, New York Fulton Market $8 75 à 9 00 le baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 11½ à 11¾; good 11 à 11¼; fair 10¼ à 10½; ordinary 9¼ à 9¾c la livre; common 7½ à 8½.

THE—Col ag. extra Fonoosa 85c à $1 00 la livre; fine to choice 60 à 80c; fair to medium, 20 à 25c; imperial extra choice 60c à $1 00 la livre, fine to choice 40 à 75c, fair to medium 30 à 60c; common to fair, 20 à 25c; Lyson and young hyson extra choice 35 à 75c, fair to medium, 22 à 30c; gunpowders, finest Moyune, 45c à $1 25; fair to medium, 40 à 65c, common to fair 28 à 35.

BEURRE — Creamery — Extra $23 à 24, extra firsts 22; firsts 19 à 18, seconds 16, thirds —. Dairy—Extra 17 à 18, extra firsts 15 à 16; firsts 14 à —; seconds 13 à —; thirds 10 à 11; common, old, etc. 5 à 7.

FROMAGE — New York cream 12½. Ohio flats, full cream 8 à 9. Illinois part skims—choice, 5; prime 4 à —; Inferior 2 à 3.

SAVON—De la Louisiane—Magnolia—family 4 à 4¼ la livre; olive 5 à 5¼; dark mottled 4c; Keller's—Magnolia 4 à 4¼c. Eagle 3¼ à 3¾c; Olive 4¼ à 5. De l'Ouest—Kirk's—Olive 4 à —; Blue India 5¾ à 6; St. Louis XXX German Olive 4¾ à —c; Procter & Gamble Extra Olive 4¾ à —c; Every day 4½ à —; Family 4¼ à —; miscellanées, Red Castile 7½ à 8¼c; White Castile 9¼ à 10½.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; Gretna Coarse 70c; City fine 95c; Gretna Fine 90c; City Crushed 80c; Rock Salt 1c la livre; pocket Salt 1¼ à 5, selon la grosseur.

CHANDELLES—STAR—Full weight 13½c la livre.

AMIDON—3 à 3½c la livre.

FRUITS ET NOIX

Les petits lots se vendent aux prix suivants:

FRUITS FRAIS—Melons d'eau, par 100—Choice, $10 à 12; medium, $7 à 9; good $7 00 à —; inferior, $4 00 à 5.00. Cantaloups, $8 00 à 10 00 le 100. Pêches, fair to good, 50c à $1; choice to fancy, $1.75 à 2.00 par boîte d'un tiers de boisseau. Pommes vertes 25 à 50c par boîte d'un tiers de boisseau. Raisins $1 50 à 2 00 pour 2½ quarts de boisseau.

DU PAYS—Pommes, choice to fancy $5 75 à 6 25, fair to good $4 00 à 4 50 le baril. Pacanes louisianaises 8 à 10c la livre. Pacanes du Texas 7 à 10c la livre; pistaches rouges du Tennessee 8½ à 9c la livre, de la Virginie 11½ à 12. Pêches séchées de l'Ouest 6 à 7c; Pommes séchées de l'Ouest, choice 7 à —c, fancy sliced de l'Est 8½ à 9; évaporées 13 à 14.

ETRANGERS—Il n'y a pas d'oranges ici. Citrons de Palerme $5 00 à 6 00 la boîte. Messine $5 00 à 5 50; Raisins layer à $2 00 la boîte; en demi-boîte $1 25; en quart de boîte 75c; Londres layer, $2 65; en demi-boîte $1 50; en quart de boîte 85c; en quart flats $1 00; Bananes $1 00 à $1 ... Figues bananes $1 50 à $2 50 le régime. Raisins de Malaga, en barillets —, en barils —. Dates 6½c la livre. Dates persanes 7½c la livre en boîte. Currants 6¾ à 7c la livre. Figues séchées—layers 16c la livre, boîtes ovales 15c. Figues de Naples $2 50 la boîte. Prunes 7c. la livre. Citrons 20c la livre. Chataignes italiennes 10 à 12c la livre. Amandes Tarragona 18½c la livre; Iaica 18c. Noix du Brésil 12½c la livre. Filberts à 12½c. Noix anglaises 16 à ... de française à 12c. Noix de Cocos à $30 00 le 1000. 3½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton $12 00 par ton. ex-levée, oil cake, $24 00 à 24 50 par long ton. f. o. b. pour le prime country, $25 à 26 par ton. f. o. b. pour le City; farine de graine de coton jobbing $23 00 à 23 50 par short ton. ex-levée ou côté; pour l'exportation $26 00 à 26 50 f. o. b.; huile de coton crue, 27 à 28c le gallon ex-levée; huile raffinée, old 39 à 40; country refined 35 à 37; cooking oil 45 à 50.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE

[Nos cotes représentent les prix du gros au landing. Les marchands obtiennent à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.]

POMMES DE TERRE—Il n'y a pas de pommes de terre de la Louisiane sur le marché; celles de l'Ouest se vendent à $2 00 le baril.

OIGNONS—$2 25 à 2 50 le baril. $2 50 à 2 75 empaquetés; de l'Ouest $2 50 à 2 75

AIL—Espagnol et Italien 60 à 75c le paquet.

CHOUX—De l'Ouest. $1 75 à 2 00 par crate.

CHOUCROUTE — De l'Ouest $5 50 à 6 00 le baril.

HARICOTS—Northern white mediums choice nouveaux 4½ à 4¾c la livre; prime do 4 à 4¼; white kidney, 6¼ à 6½; red choix 9¼ à 9½, western white choice—il n'y en a pas; western red kidney, il n'y en a pas; pois verts nouveaux 2½ à 2¾.

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de Bateaux à vapeur

MERCREDI, 30 JUILLET 1884.

St-Louis....CITY OF BAYOU SARA, à 5 P M
T P Leathers, capitaine; A McVay commis

Washington....FANCHON, à 5 P M.

Ouachita....JNO. H. HANNA, à 5 P M.

Bayou Têche....QUEEN CITY, à 5 P M

Bayou Sara ...CORONA, à 5 P M
John C Libano, capitaine; J S Cannon, commis

Lafourche....H. J. DICKEY, à 12 M
Max Blanchard, capitaine; M H Landry, commis

Quarantaine....ST. MARY, à 11 A M
Jas T O'Pry, capitaine; Jno F Aiken, commis

Buras....DAISY, à 11 A M
Oliver Cantos, capitaine

Bas du fleuve....LURA, à 8 A M
W W Baker, capitaine

JEUDI 31 JUILLET 1884.

Donaldsonville....WHISPER, à 12 M
J A Comstock, capitaine; Edw Nicholls, commis

Port Eads ...NEPTUNE, à 9 A M

Grand Isle....JOE WEBRE, à 8 A M
Par le Canal Harvey.

Hauteur des Eaux

Au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6 00	Nashville, Tenn.	2.04
Cairo, Ill.	—	New Orleans*	7 11
Cincinnati, O.	5 00	Omaha, Neb.	9 06
Davenport, I.	8.04	Pittsburgh, Pa	1.10
Keokuk, Iowa.	4.05	Shreveport, La.	7.10
LaCrosse, Wis.	2 04	St-Louis, Mo.	16.4
Leavenworth, K	13 06	St-Paul, Minn.	2 10
Louisville, Ky.	8.05	Vicksburg, Miss	21.02
Memphis, Tenn	10 11	Yankton	17.01

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1882 1874.

La I...

Il n'y a ... lait de ... ment, des ... de pitié; Peupler la ... régnait il ... vétéré, ... suffirait à ... Pouvait-on l'entraînait West? ... les grandes ... dans leurs ... rope, qui ... York, et, l'Ouest, ... sertes, ... sées, ... entreprise ravant. ... cause des ... Est, la F... leur ... quelques ... fonder, ... vants. ... depuis ... prite! Les vaincus du ... les plus ... pas ... stane, qui mais ceux de velle-Angleterre ... en ... de fréquente il s'y forme François, ... encore on y par ... Ouest, du Angleterre. La façon ... est assez ... seul, un jour sieu, ... chigan, du ... du Maine; projet d'... parcourt la ... des terres, valeur du ... Deux, trois, se passent, lui. Tout à que du ... elle arrive ... meubles; ... dont nous ... tourné sur tés en vente nées, il vient enfants, ... qu'il avait acheté un ... profite de la nue, belle fonde et plus value là un fait que journel l'ouest de disparu, le vers le Far ment dévié; par terreur frayé ... vent, il y que dans fait les ... haut prix inondations, au ... et aussi ... par ce qu'il migrant ... Telle est faite, au ... si pleine de nous n'... l'obtenir, désirons. Or, ... le progrès, économique d'autrui, Doublons, lation, et ... triple, ... richesse. palation, et grès, ... de l'Ouest, après New nous ... raison du la balance Or, ... vés, jamais des ... jourd'hui. les yeux heures ... avec tant rieux ... tion de ... prépare ... notre ... suffit pas sition qui de briller, dans ... ritable guidera moins ... mais d'... tous ... différents intérieurs peut-être, délits qu'il ... capitaux. ... devoir pir un ... ne pas nous ... faire